

AVIS PUBLIC

Dépôt du rôle d'évaluation foncière pour l'année 2020 Rôle triennal 2018-2019-2020 3° année

AVIS est donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, qui sera, en 2020, en vigueur pour son 3° exercice financier, a été déposé à l'hôtel de ville de la Municipalité le 11 septembre 2019 et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, durant les heures régulières d'ouverture.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 et autres de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- 1. être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant;
- 2. être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé : MRC de Beauharnois-Salaberry
 - 2, rue Ellice, Beauharnois (Québec) J6N 1W6
- 3. être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- 4. être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement de la MRC de Beauharnois-Salaberry et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

DONNÉ à Saint-Louis-de-Gonzague, ce 23e jour de septembre 2019.

Dany Michaud

Directrice générale et secrétaire-trésorière